

L'ampleur du problème des collisions liées à l'alcool et aux drogues au Canada – Aperçu

Avril 2013

madd 

R. Solomon et S. Pitel
Professeurs, Faculté de droit
Université Western Ontario

L'ampleur du problème des collisions liées à l'alcool et aux drogues au Canada – Aperçu

MADD Canada a adopté une démarche globale pour évaluer l'ampleur du problème des collisions attribuables à la consommation d'alcool et de drogues (conduite avec facultés affaiblies) au Canada. Afin de dresser le tableau le plus exhaustif possible du problème, cette démarche englobe les éléments suivants : l'alcool et les drogues ; tous les types de véhicules et de vaisseaux ; l'éventail complet de dommages et de pertes (décès, blessures, dommages matériels, et coûts financiers pour la société) ; et les collisions survenant sur les routes et les propriétés publiques et privées, ainsi que les voies maritimes. L'adoption de cette démarche non restrictive est dictée par notre mission qui consiste à venir en aide aux victimes et à réduire les décès, les blessures et les collisions liés à la conduite avec facultés affaiblies.

Bien que d'autres organismes et agences du gouvernement publient des rapports sur le problème des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies au Canada, leurs données diffèrent souvent des nôtres, car ils appliquent des critères de référence plus restreints. Par exemple, leurs statistiques sur les décès peuvent porter uniquement sur les collisions de véhicules motorisés attribuables à l'alcool survenant sur des voies publiques. De même, leurs données sur les blessures peuvent porter uniquement sur les collisions ayant fait l'objet d'une intervention policière et pour lesquelles il existe un rapport officiel. Le simple fait que ces données ne coïncident pas avec celles de MADD Canada ne signifie pas qu'elles soient fausses. Cela reflète tout simplement un champ d'études plus étroit.

Décès

On estime qu'en 2010, 2 541 personnes ont été tuées dans des collisions de véhicules motorisés au Canada. MADD Canada estime qu'au moins 1 082 de ces décès sont attribuables à un affaiblissement des facultés. Selon MADD Canada, cette donnée de 1 082 décès est une estimation conservatrice compte tenu de la difficulté d'obtenir des tests d'alcoolémie des chauffards qui survivent à la collision et la nécessité de s'appuyer sur le témoignage des policiers ce qui entraîne une sous-représentation. De plus, cette donnée sous-estime le pourcentage de collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Les récentes augmentations de la conduite avec facultés affaiblies par l'usage de drogues n'ont pas été prises en compte lors de l'établissement de cette donnée de 1 082 décès.

De plus, ces 1 082 décès ne comprennent pas les personnes tuées dans des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies sur les voies maritimes. On estime qu'en moyenne 135 décès par année sont survenus lors d'incidents impliquant la navigation de plaisance entre 2006 et 2008 et que dans plus de 50% de ces décès, l'alcool et/ou les drogues auraient joué un rôle. Ces 1 082 décès ne comprennent pas non plus les décès associés à d'autres véhicules (avions, train ou équipement industriel comme les chariots élévateurs).

Compte tenu des réserves rattachées à ce chiffre, MADD Canada estime que le bilan annuel de décès attribuables à la conduite avec facultés affaiblies au Canada se situe entre 1 250 et 1 500 (3,4 à 4,1 décès par jour).

Blessures

On estime qu'en 2010, 299 838 personnes ont été blessées dans des collisions de véhicules motorisés. MADD Canada estime que 63 821 de ces personnes ont été blessées dans des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies (soit quelque 175 blessés par jour). Veuillez noter que cette estimation comprend uniquement les collisions de véhicules motorisés.

Dommmages matériels

On estime qu'en 2010, environ 1 651 650 véhicules motorisés ont été impliqués dans des incidents causant des dommages matériels au Canada. MADD Canada estime qu'environ 210 932 de ces véhicules étaient aussi impliqués dans des situations de conduite avec facultés affaiblies (plus ou moins 578 par jour).

Coût estimé des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies

En appliquant un modèle couvrant les coûts sociaux des décès, blessures, et dommages matériels causés par la conduite avec facultés affaiblies en 2010 au Canada, l'on estime des coûts de l'ordre de 20,62 milliards de dollars. Conçu récemment pour le ministère fédéral du Transport, ce modèle se fonde sur des analyses approfondies. Il est à noter que cette donnée se limite aux collisions de véhicules motorisés.

Source des données

Les estimations concernant la conduite avec facultés affaiblies citées dans ce document sont expliquées dans le rapport « Conduite avec facultés affaiblies – Estimation du nombre de collisions et des coûts afférents, 1999 à 2009 » préparé par Stephen G.A. Pitel, professeur agrégé, et Robert Solomon, professeur, de l'Université Western Ontario. Ce rapport est basé en partie sur le document de G. Mercer et M. Marshall, « *Estimating the Presence of Alcohol and Drug Impairment in Traffic Crashes and their Cost to Canadians: A Discussion Paper* » (Vancouver: ARES, Décembre 2002) et celui de G. Mercer, « *Estimating the Presence of Alcohol and Drug Impairment in Traffic Crashes and their Costs to Canadians: 1999 to 2006* » (Vancouver: ARES, 2009).